

REVUE DE PRESSE INTERNATIONALE

RÉALISÉE PAR

NEWS Managers
Groupe AGEFI

■ SUISSE

L'ACCORD ENTRE LA SUISSE ET LES ETATS-UNIS SUR UBS EST UNE BOMBE POUR LA PLACE FINANCIÈRE

Selon *L'Agefi Suisse*, l'accord entre la Confédération et les Etats-Unis sur UBS mentionne que la Suisse « se tiendra à disposition de l'IRS pour examiner et traiter les demandes d'entraide administrative complémentaires en vertu de l'art. 26 de la Convention de double imposition (de 1996) si ces demandes se fondent sur un ensemble de circonstances et de faits équivalents à ceux de l'affaire UBS ». En clair, la Confédération s'est engagée, le 19 août dernier, à répondre à des demandes de renseignements pouvant concerner des clients d'autres banques qu'UBS dans la mesure où les faits sont similaires. Si l'accord est ratifié début juin, il ouvrira la porte à des fishing expeditions lancées par Washington, puisque l'article 1

de l'annexe à l'accord UBS stipule qu'il « n'est pas nécessaire de mentionner les noms des clients américains d'UBS dans la demande d'entraide administrative ».

L'AGEFI SUISSE, 20/05/2010

■ ITALIE

BARCLAYS WEALTH VISE LES 5 MILLIARDS D'EUROS D'ENCOURS

Barclays Wealth (220 milliards de dollars d'actifs administrés dans le monde) lance une

grande campagne d'expansion et annonce dans ce cadre l'ouverture d'un siège à Rome, après Milan. Dans un entretien à *Il Sole - 24 Ore*, Thomas Kalaris, CEO du *wealth management*, indique que Barclays a décidé de doubler les investissements à l'échelle mondiale, avec 350 millions de livres sur les cinq prochaines années. En Italie, les encours sont à 1 milliard d'euros et l'objectif est de parvenir à 5 milliards sur cinq ans.

IL SOLE - 24 ORE, 20/05/2010

■ MONDE

LE SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS RALENTIT

Le secteur de la gestion d'actifs ne s'attend pas à renouer avec les niveaux de croissance d'avant 2008, selon un sondage de Simcorp StrategyLab cité par le *Financial Times Fund Management*. Avant la crise, les taux de croissance des encours sous gestion et des bénéficiaires étaient de 15 à 20 %. Aujourd'hui, les sociétés de gestion attendent plutôt 5 à 10 %. Malgré tout, la moitié d'entre elles voient la croissance comme leur priorité.

FINANCIAL TIMES FM, 17/05/2010

LES GESTIONNAIRES ALTERNATIFS SE PRÉPARENT AU DURCISSEMENT RÉGLEMENTAIRE

Les dirigeants des petits gestionnaires de *hedge funds* américains se précipitent pour

trouver des directeurs de la conformité et pour se préparer à l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations édictées par la SEC, ce qui s'avère extrêmement coûteux, constate *The Wall Street Journal*. Ils ont abandonné leur position de refus systématique, mais leurs lobbyistes et leurs avocats vont à présent concentrer leurs efforts sur la manière de minimiser l'impact de l'enregistrement qui va leur être imposé.

THE WALL STREET JOURNAL (WSJ.COM), 22/05/2010

■ ÉTATS-UNIS

MADOFF : SCEPTICISME AUTOUR DES ACCORDS PASSÉS AVEC DES BANQUES

L'avocat Javier Cremades a déclaré mardi qu'une alliance d'environ 60 cabinets d'avocats représentant des victimes de la fraude Madoff en Europe, en Amérique latine et en Israël avait passé des accords l'année dernière pour un montant d'environ 15,5 milliards de dollars avec environ vingt banques ayant fait transiter des fonds à l'escroc. Ces banques sont localisées en France, en Espagne, au Portugal et en Allemagne. Cette annonce a été accueillie avec scepticisme par certaines banques et d'autres avocats travaillant sur l'affaire Madoff.

THE WALL STREET JOURNAL (WSJ.COM), 26/05/2010

LU POUR VOUS

L'état des lieux de l'activité très confidentielle de « family office »

Renzo Evangelista, vice-président de l'Association française du *family office* (Affo), vient de publier aux éditions Gualino un ouvrage intitulé : *Le Family Office*. Après celui d'Eric Pichet et Marie Grozieux édité en 2005 sur le sujet, et plus récemment celui de Bernard Camblain en 2008, ce livre retrace l'état du marché de cette activité encore confidentielle et peu mature en France.

L'auteur consacre d'ailleurs un chapitre à l'industrie du *family office* aux Etats-Unis, en forte croissance. L'ouvrage décrit les différentes typologies de *family offices*, liste leurs avantages ainsi que leurs limites. Directeur du *family office* à la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Renzo Evangelista y glisse un plaidoyer en faveur du *multifamily office* bancaire, dont l'existence se révèle être la suite logique des activités de banque privée.

Une fois brossé le profil des clients éligibles à ce type de service et exposé le fonctionnement



des modèles qui coexistent en France dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur reprend dans la seconde moitié les différentes problématiques auxquelles sont confrontées les familles fortunées et les demandes formulées par ces dernières auprès de leur gestionnaire. Renzo Evangelista revient sur les possibilités que prévoient le droit privé, le droit fiscal et le droit international, sans oublier de mentionner la philanthropie, l'art et la conciergerie, les trois éléments

de services sur mesure chers aux partisans des *family offices*.

Il est regrettable toutefois de ne pas pouvoir, encore une fois, disposer d'une véritable information sur la situation en France. Aucun site internet de *family office* français n'est cité à la fin de l'ouvrage, contrairement à ceux qui existent aux Etats-Unis et dont l'utilité, pour le lecteur, reste limitée. ■

Références

Le Family Office, Editions Gualino, 302 p., 39 euros

Scellier et LMNP Bouvard disséqués

Deux nouvelles niches fiscales dédiées à l'investissement immobilier locatif ont fait leur apparition l'an passé et suscitent un grand intérêt de la part des particuliers. L'avocat Jean-Louis Le Boulc'h vient de consacrer un ouvrage à ces deux dispositifs : la réduction d'impôt Scellier applicable lors d'une acquisition dans un logement neuf et la réduction d'impôt Censi-Bouvard concernant un investissement en résidences-services en location meublée non professionnelle (LMNP). Mis à part quelques points communs, le Scellier et le LMNP Bouvard diffèrent et ce, principalement par leur régime fiscal, le premier s'inscrivant dans le cadre des revenus fonciers et le second relevant des bénéficiaires industriels et commerciaux. Ces deux mécanismes répondent d'ailleurs à des logiques d'investissement distinctes, rappelle l'auteur. Après avoir détaillé les conditions d'application et les modalités de calcul de chaque avantage fiscal, une partie de l'ouvrage se penche sur les clés de



réussite d'une telle acquisition. En effet, outre l'aspect d'optimisation fiscale, l'environnement économique et financier de l'opération et son opportunité doivent être pris en compte car le risque encouru en cas de mauvais choix est lourd (remise en cause de l'avantage fiscal, difficultés financières, problème de revente...). Aussi, l'auteur soulève les pièges à éviter et les précautions à prendre, comme le respect d'une location effective et continue pendant la durée de l'engagement pour le Scellier ou encore la vérification de l'obtention des autorisations administratives dans les délais pour les résidences de tourisme et les résidences senior.

Tout au long du livre, des encadrés permettent au lecteur d'approfondir un sujet et de bénéficier des conseils de l'avocat fiscaliste. ■

Références

Immobilier locatif : les nouvelles réductions d'impôts par Jean-Louis Le Boulc'h, Editions Maxima, 317 p., 42,80 euros